



membre de *l'élan*
commun

2024

CONFÉRENCE DE PRESSE DE RENTRÉE

SNETAP-FSU

**Enseignement agricole et
maritime public**

MERCREDI 4 SEPTEMBRE 2024 – 10h30

251 rue de Vaugirard • 75732 Paris Cedex 15



UNE RENTRÉE SANS REELLE VISIBILITE... OU “COMMENT J’VOUDRAIS BIEN MAIS J’PEUX POINT”

Cette rentrée est inédite et sans que le terme ne soit en l'espèce galvaudé. Pour résumer : une rentrée avec un ministre “démissionnaire”, sans loi d'orientation agricole, sans schéma national d'orientation fixant une stratégie et des priorités pour l'enseignement agricole... depuis près de 4 ans ! Et en guise de budget pour 2025, une pseudo année blanche qui en l'état se traduirait par une année de renoncement de plus, à savoir : aucune des « dépenses de développement » envisagées suite au Pacte agricole, dit autrement aucun ETP supplémentaire pour nos lycées et des baisses de crédits en lien avec la non prise en compte de l'inflation !

Quid de feu la loi d'avenir agricole malgré les défis à relever ?

Des mois de travail autour d'une grande loi supposée relever les défis majeurs du monde agricole : bifurcation écologique et renouvellement des générations de paysan.nes partant à la retraite (la moitié des actif.tives dans les 5 à 6 ans). La crise agricole que le pays a traversée avait retardé sa présentation, la dissolution de l'Assemblée a tout simplement stoppé le texte après son adoption par les député.es. Même si le contenu de cette PLOA était clairement en deçà des attentes voire à rebours des objets initiaux, avec notamment la suppression inquiétante de normes environnementales et des mesures de simplification pour satisfaire les lobbys agricoles, la question de l'installation et du foncier non réglée, même si les mesures concernant l'enseignement agricole étaient très insuffisantes, pour ne pas dire favorable au privé, faire passer cette loi aux oubliettes n'est pas imaginable.

Les contrats territoriaux inscrits dans le projet de loi visant à conforter les classes à faibles effectifs et à ouvrir des formations en regard des besoins n'auront de fait pas la même portée ni la même application, même si la Direction Générale affirme que ces sujets “sont au cœur de ses préoccupations et qu'elle essaiera de décliner ce que la loi aurait donné”, “incitera à prendre des risques d'ouvrir des formations sans rendre les contrats systématiques”. Comprenons aussi : dans un contexte budgétaire extrêmement contraint et inflationniste. Et pendant ce temps, les lobbyistes de la FNSEA ont présenté leur projet de loi agricole !

Un contexte d'austérité budgétaire et de contre-réformes éducative

• **“Choc des savoirs” inutiles... versus “choc des moyens” nécessaires** - Mobilisé-es depuis janvier dernier pour nous, le « choc des savoirs », c'est TOUJOURS NON ! car il est un renoncement à toute ambition émancipatrice de l'École et l'instauration d'une ségrégation assumée entre les élèves en difficulté (renvoyés vers d'improbables « prépa lycées ») et les autres ainsi qu'une discrimination sociale. Ce n'est pas d'un “choc des savoirs” dont nous avons besoin mais bien d'un “choc des moyens” (avec des postes supplémentaires permettant le retour de dédoublements nécessaires et un renforcement de nos capacités à assurer un enseignement agricole pleinement inclusif...) et une réelle revalorisation salariale pour un “choc des salaires”.

De “choc des moyens”, il ne sera évidemment pas question avec ce même gouvernement démissionnaire qui a amené l'École, ses personnels et les élèves et étudiant.es dans un mur. Symbole de cette faillite : dans plusieurs régions, les crédits de remplacement sont d'ores et déjà épuisés, avant même la rentrée des classes ! Les quatre mois à venir vont être très longs ! La “lettre plafond” qui détermine le budget pour 2025 reproduit à l'identique les chiffres de la loi de finances initiale de 2024, sans même tenir compte de l'inflation. On peut donc parler d'une “austérité renforcée”, qui ne permettra ni de conforter le service public d'éducation, ni de revaloriser les salaires des personnels, ni de relever les défis du renouvellement des générations d'agriculteur.rices et de la transition agro-écologique.

• **Le pacte : bilan de la saison 1** - Le SNETAP-FSU, en responsabilité et dans la continuité de son positionnement quant à ce dispositif qui est tout sauf une revalorisation mais plutôt une nouvelle forme du “travailler plus pour gagner plus” a lancé, en avril dernier, sa propre enquête auprès de tous les personnels d'enseignement et d'éducation. L'échantillon des personnels concernés (608 enseignant.es et CPE) ainsi que la répartition des réponses entre des collègues ayant pris ou refusé des briques nous ont permis de tirer un

certain nombre de faits objectifs, d'éléments quantitatifs et d'enseignements : une mise en place laborieuse et très peu transparente, un suivi inexistant, des conditions de travail qui se dégradent. Le SNETAP-FSU continue de demander, tout comme sa fédération, l'abandon de ce pacte "faustien" et que les deniers publics investis participent d'une réelle revalorisation salariale au bénéfice de l'ensemble des membres de la communauté éducative et non des seul.es enseignant.es et CPE "volontaires".

Nécessité d'un enseignement agricole public fort pour des campagnes et territoires péri-urbains vivants

La volonté du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté de transfert des formations du lycée professionnel agricole de Velet (71) vers un établissement de l'EN et de l'EPLEFPA de Tournus (en première intention) a conduit les organisations syndicales (SNETAP-FSU, CGT, Solidaires, FO, UNSA) à se mobiliser et à manifester devant l'Hôtel de Région (juin 24) pour exiger un maintien des formations sur le site, une offre étoffée pour répondre aux besoins et renforcer encore l'ancrage professionnel et territorial de l'établissement.

Cette action a permis de mettre en exergue la nécessité du maintien de tous les LPA de France comme étant des acteurs du service public gratuit et laïc, des poumons de vitalité et de dynamisme, des remparts contre les extrêmes droites. Le maintien et le soutien de l'école en particulier et du service public en général sont urgents pour éviter le sentiment de relégation des habitant.es des campagnes et du périurbain. Ils sont les garants de l'égalité des chances et d'une ruralité vivante. Une réelle planification des besoins pour conforter de façon volontariste le bâti scolaire, les classes existantes et pour enrichir l'offre de formation relève d'une impérieuse nécessité. Un appel : "l'appel de Velet, pour tous les LPA de France" est né de cette mobilisation et va être rendu public et soumis à la signature du plus grand nombre.

Pour une attractivité des métiers de l'enseignement agricole (technique comme supérieur) et maritime public

• **Ouverture concours et listes complémentaires** - Au ministère de l'agriculture tout comme à l'Éducation Nationale, les métiers de l'enseignement ne font plus recette. En cause les salaires mais pas que...

Le manque d'attractivité des métiers de l'enseignement connaît une crise réelle, très loin de l'image renvoyée il y a ne serait-ce qu'une cinquantaine d'années. Les missions se sont multipliées et diversifiées rendant les métiers plus complexes. Le ministère a bien pris conscience de cette évolution mais ce n'est pas la proposition de briques dans le cadre du Pacte qui va remédier au problème de recrutement.

Depuis plus de trois ans, le nombre de postes aux concours peine à être pourvu en dépit du recours aux listes complémentaires.

Face au manque de considération de la part de l'État, une grande partie des agent.es contractuel.les du MASA choisissent de ne pas présenter les concours même si leur situation comme "précaires" est régulièrement dénoncée par nos représentant.es.

• **Infirmier.es au MASA** - Depuis l'annonce du 1er ministre Attal du 30-01-24, les infirmier.es du MASA sont dans l'attente de la revalorisation promise. Mais il n'en est rien car ces infirmier.es, contrairement à leurs homologues à l'Éducation Nationale, font partie d'un corps interministériel.

Les représentant.es du SNETAP-FSU dans le cadre d'une intersyndicale large ont engagé un bras de fer avec le MASA afin que ces personnels de Santé puissent obtenir à la fois une revalorisation de 49 points d'indice et la prime exceptionnelle correspondant au CTI/Séjour

• **Conditions de travail** - Le MASA a engagé depuis juillet 2024 un dialogue avec les représentants syndicaux dans le cadre de la mise en place d'un accord QVCT (qualité de vie et conditions de travail), accord qui devrait être proposé à la signature au 1er semestre 2025. Mais, il est manifestement plus commode pour notre ministère de construire des grilles normées visant à être labellisé que de déployer toute son énergie, ses moyens pour faire bouger les lignes dans la "vraie vie"...

Ainsi, au niveau des CFA CFPPA, nous sommes encore très loin d'une réelle amélioration des conditions de travail et de rémunération. Ces agent.es payé.es sur le budget des établissements œuvrent pourtant quotidiennement au sein de nos centres pour former des jeunes et moins jeunes aux métiers en lien avec l'agriculture et l'environnement. Ils restent pourtant les oubliés du MASA. En juin 2022 nous pensions que le ministère avait pris conscience de la situation - suite à une mobilisation marquante - et qu'un "protocole national" était l'urgence absolue afin que ces agent.es soient traité.es équitablement dans tous nos centres de formation. Preuve est de constater qu'à cette rentrée nous sommes toujours dans l'attente d'engagements qui peinent à avancer (sur le temps de travail) sinon à être tenus (sur la rémunération) !

Pour un enseignement agricole engagé pour la citoyenneté et l'inclusion

• **Citoyenneté : on avance, mais il reste encore beaucoup à faire !** - L'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD) telle qu'elle a été définie (éducation aux droits de l'Homme, éducation civique, à la paix, à l'interculturel ou encore sur le lieu de travail) en 2005 par le Conseil de l'Europe s'inscrit dans les finalités générales de l'éducation. Aujourd'hui, à l'heure du développement d'une citoyenneté globale et dans un contexte très tendu d'atteintes récurrentes aux valeurs démocratiques dans et en dehors de l'école (montée du RN, de l'intolérance, des propos et attitudes racistes, homophobes, sexistes), il est toujours indispensable de réinterroger ce concept d'ECD, d'en comprendre les réalités et de le développer.

Le SNETAP-FSU insiste sur la nécessité de faire plus et mieux collectivement concernant les Valeurs de la République. L'Éducation Morale et Civique doit évoluer et devenir un enseignement sur la démocratie, pour la démocratie et par le biais de la démocratie. Former des citoyen.nes sachant.es, éclairé.es, capables de débattre, d'argumenter et d'agir dans un monde complexe est primordial. Cet enseignement ne peut s'exonérer de l'acquisition de savoirs. Pour les formations qui relèvent de l'EAP, l'attribution de volumes horaires spécifiques doit permettre d'intégrer de nouvelles thématiques essentielles : la démocratie sociale (dont le syndicalisme agricole par exemple), l'éducation à la Paix, les questions de genre, de discrimination. La formation (initiale et continue) nécessaire pour l'ensemble des personnels éducatifs doit être renforcée au regard des questions socialement vives que nous rencontrons chaque jour. Des référent.es aux valeurs de la République doivent réellement être mis en place à l'échelle locale et régionale.

Dès cette rentrée de septembre 2024, des changements commencent à s'opérer :

- refonte des programmes (pour les 2ndes GT des lycées agricoles puis nos 4èmes en 2025) ;
- renforcement de l'interdisciplinarité (avec l'Éducation au développement durable comme aux médias et à l'information) ;
- affectation de 0,25h hebdo vers l'EMC, « dans la mesure du possible » (sic), avant modification de la grille horaire pour 2025 ;
- instruction DGER du 28/08/24, "Mobilisation de l'enseignement agricole en faveur des valeurs de la République : priorité pour l'année scolaire 2024-2025".

• **Inclusion / AESH : peut et doit encore mieux faire...** - Le SNETAP-FSU s'engage pour un enseignement agricole qui soit réellement inclusif et au-delà des moyens nécessaires, au-delà de la reconnaissance des AESH, acteurs.trices, par la création d'un statut, il faut une structuration des EPL qui mettent l'inclusion au cœur de leur fonctionnement.

En mai dernier, nous avons produit un état des lieux de l'inclusion et mis à jour nos 10 propositions POUR assurer un enseignement agricole et maritime réellement inclusifs.

Une instruction visant à clarifier et à préciser le cadre d'emploi et d'exercice des AESH, notamment leur place au sein de la communauté éducative, leurs missions, leur cadre d'activités et de rémunération, l'appui qui leur est apporté et la formation, est en cours de rédaction et doit paraître d'ici peu.